

CALCUL DE LA SUPERFICIE PLANTÉE EN VIGNE AU CVI

GUIDE PRATIQUE

2025

Comprendre les **règles de calcul** de la **superficie plantée en vigne** éligible à la production, selon la circulaire DA 25-027 du 04/07/2025 en vigueur.



crédit : Studio Fabrice Ferrer

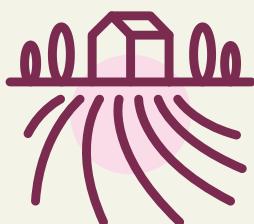
ELEMENTS À PRENDRE EN COMPTE

1. Tournières et bandes latérales

Eléments	Rôle	A inclure ?
Tournière	Manœuvre des engins agricoles	<input checked="" type="checkbox"/> Oui Si elles sont sur une parcelle cadastrée et dédiée à la vigne
Bandes latérales	Protection du voisinage contre la diffusion des produits phytosanitaires	<input checked="" type="checkbox"/> Oui Si elles créent une zone tampon sans pied de vigne

Critères d'évaluation

- Typologie du terrain (ex : pente)
- Type de mécanisation (rayon de braquage)
- Présence d'une zone tampon
- Présence au sein d'un îlot cultural



✗ Ne pas comptabiliser

Tournière sur terrain non cadastré
Tournière sur parcelle affectée à une autre culture

C'est quoi la Surface CVI ?

- La surface CVI (Casier Viticole Informatisé), n'est pas uniquement "là où poussent les ceps".
- C'est la **surface occupée** par les plants de vigne ET la **surface nécessaire** à la bonne exploitation de la parcelle viticole.

Cas pratique

Deux parcelles contiguës, une avec vigne, l'autre sans mais utilisée comme tournière.

La seconde parcelle est comptabilisée si elle sert de tournière permettant ainsi la bonne exploitation de la parcelle de vigne. Elles sont exploitées par le même vigneron et font partie du même îlot cultural.

2. Fossés et talus

Eléments	Description	A inclure ?
Fossés	Tranchées pour drainer l'eau	<input checked="" type="checkbox"/> Oui
Talus	Pentes naturelles ou artificielles	<input checked="" type="checkbox"/> Oui

Pourquoi ?

- Limitation de l'érosion
- Récupération des eaux
- Doit refléter la réalité observable sur le terrain

3. Autres éléments

Eléments	A inclure ?	Condition
Arbres, haies	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	Dans les limites de la circulaire agroforesterie
Murets, bosquets	<input type="checkbox"/> A priori non	Sauf s'ils sont utiles à la bonne exploitation de la vigne, à l'environnement ou au paysage visé dans le cahier des charges

02

COMMENT CALCULER LA SURFACE ET QUE FAIRE EN CAS DE CONTRÔLE

Comment est évaluée la surface CVI ?

Pas de calcul automatique, pas de % fixe ! La surface est estimée selon :

- Le relief du terrain (pente, configuration)
- Les engins utilisés (type, rayon de braquage)

Une appréciation de terrain, faite par vous ou les douanes lors des contrôles

- Pas de limite maximale fixée par la circulaire.
- Le cumul des éléments doit rester cohérent avec le cahier des charges.
- Le douanier apprécie la conformité au cas par cas, en se basant sur les règles fixées ci-dessus.

Contrôle des douanes : que se passe-t-il ?

Si un agent des douanes vient vérifier votre déclaration :

- Vous devez l'accompagner sur le terrain
- Vous expliquez ce que vous avez déclaré comme surface (tournières, fossés, etc.)
- Il valide ou ajuste votre surface CVI



Besoin d'aide ?

Contactez votre ODG pour être sûr de bien faire.



EN SYNTHESE

Ce qui PEUT être inclus dans la surface CVI

Éléments	Explication rapide
Pieds de vigne	Y compris les non productifs
Tournières	Zones pour faire demi-tour avec les engins agricoles
Bandes latérales	Zones tampon sans vignes (ex : pour produits phytosanitaires)
Fossés	Drainent l'eau dans la parcelle
Talus	Naturels ou aménagés, protègent contre l'érosion
Haies, arbres	S'ils ont un rôle dans l'environnement ou l'exploitation
Parcelle voisine	Si elle est exploitée par le même vigneron et sert de tournière

Ce qui NE DOIT PAS être intégré

Éléments	Pourquoi ?
Terrain non cadastré	Pas reconnu officiellement
Parcelle autre culture	Même si un demi-tour est réalisé dessus
Bosquet/muret sans utilité	Aucun rôle pour la vigne ni pour l'environnement ou le paysage

**Président**

Jérôme BAUER

Directeur

Raphaël Fattier

Les membres de l'équipe

Fanny Ducrocq, Pierre-Baptiste Fontaine,
Charlotte Barotin, Nadine Mares

Confédération des producteurs
de vins et eaux-de-vie de vin
à Appellations d'Origine Contrôlées

12, rue Sainte-Anne
75001 | PARIS

+33 (0)1 42 61 21 25
contact@cnaoc.org